



Décision du Maire n°4-2022

---

**OBJET : CONTROLE, MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES POTEAUX INCENDIE –**

**☞ Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes**

---

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal du 27 mai 2020 portant délégation dudit Conseil au Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres jusqu'à 40 000,00 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget; Vu les articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la Commande Publique,

Considérant la nécessité faite au Maire de procéder à l'installation et l'entretien des poteaux incendie implantés sur son territoire,

Considérant que leur mise à disposition relève de la responsabilité du Maire en tant que garant de la sécurité de ses administrés,

Considérant l'intérêt pour le S.M.A.E.P de MONTBAZENS – RIGNAC de recueillir et mettre à jour les données relatives à ces hydrants, d'appréhender les mesures effectuées (pression, débits...) qui constituent des données intéressantes dans le suivi du bon fonctionnement du réseau d'eau potable, le S.M.A.E.P organise et coordonne un groupement de commandes portant sur le contrôle, la maintenance et l'entretien des poteaux incendie,

Considérant l'intérêt pour la Commune de Belcastel d'adhérer au groupement de commandes pour le contrôle, la maintenance et l'entretien des poteaux incendie pour ses besoins propres, proposé par le S.M.A.E.P de MONTBAZENS-RIGNAC,

Considérant qu'eu égard à son expérience, le Syndicat entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Après lecture de l'acte constitutif du groupement,

Vu ledit dossier,

DECIDE

**ARTICLE 1 :** d'adhérer au groupement de commandes pour le contrôle, la maintenance et l'entretien des poteaux incendie, coordonné par le S.M.A.E.P de MONTBAZENS - RIGNAC et d'approuver l'acte constitutif afférent,

**ARTICLE 2 :** la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte.

Un extrait est affiché à la Mairie de Belcastel

Le 10/10/2022



Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission  
en préfecture le....., de la publication le .....